

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 avril 2026

Nombre de membres en exercice : **64** **L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT SEPT AVRIL** à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de présents : **55**
Nombre de représentés : **7**
Nombre d'absents : **2** **Secrétaire de séance** : M. Kévin DAIN

OBJET

AFFAIRE N°2026_088_CC_33
Désignation des représentants au sein de la commission consultative paritaire du Syndicat intercommunal d'électricité du département de la réunion (SIDELEC RÉUNION)

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Cyrille MELCHIOR - M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Karine AGATHE FILAIN - M. Cédric BOYER - Mme Audrey CESAR - M. Kévin DAIN - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien GUYON - M. Ludovic LASAONE - Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - Mme Nila RADAKICHENIN - M. Seeven RANGAMA-PETCHY - M. Eric RENE - M. Edie SOPHIE - Mme Jacqueline APAYA - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - M. Didier FOS - M. Karim JUHOOR - M. Lionel LEBEAU - Mme Lucette PALAS - Mme Marie Huguette VIDOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Olivier HOARAU - M. Evane Nil AYDOGARD - Mami BAMILI - M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie NARAYANIN-RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - Mme Bibi-Fatima ANLI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL - Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Freddy BOYER - Mme Huguette BELLO - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

Nombre de votants : 60

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
21 avril 2026

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
04/05/2026

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Thierry ROBERT - M. Jean Yves LANGENIER

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Monsieur Dominique APAYA-GADABAYA procuration à Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Karine LEBON procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Manon VINCELOT procuration à M. Karim JUHOOR - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Tristan FLORIAN procuration à Mme Audrey CESAR - Mme Virginie SALLE procuration à M. Yann CRIGHTON - Mme Eglantine VICTORINE procuration à M. Cyrille MELCHIOR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2026

AFFAIRE N°2026_088_CC_33 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION (SIDELEC RÉUNION)

Le Président de séance expose :

I – Présentation de la structure

Créé par arrêté préfectoral le 29 mars 2000, le Syndicat Intercommunal d'Électricité du département de La Réunion (SIDELEC Réunion) est un syndicat intercommunal réunissant l'ensemble des 24 communes de l'île.

Le SIDELEC Réunion agit pour la maîtrise de la demande d'énergie et le contrôle de la délégation du service public de distribution d'électricité concédé à EDF. Ses missions sont les suivantes :

- Inciter à une meilleure collaboration entre les acteurs du monde énergétique afin d'améliorer le service public de la distribution d'électricité à La Réunion ;
- Promouvoir des actions de maîtrise de l'énergie (MDE) ;
- Accroître le transfert de la compétence « Maîtrise d'ouvrage d'électrification rurale » dans l'objectif de proposer une maîtrise d'ouvrage unifiée et mutualisée à La Réunion ;
- Développer le recours aux énergies renouvelables et proposer des solutions durables face aux enjeux énergétiques réunionnais.

Conformément à la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le SIDELEC Réunion a instauré une Commission Consultative Paritaire par délibération du 29 janvier 2016 (n°16/01-05).

L'article 198 de ladite loi incite en effet les autorités organisatrices de la distribution d'électricité à mettre en place, dès le 1er janvier 2016, cet espace de dialogue. La Commission a pour mission de favoriser la concertation entre :

- Les E.P.C.I. (collectivités généralistes), qui doivent intégrer les impératifs de transition énergétique dans leurs politiques ;
- Les syndicats d'énergie, en tant que structures expertes.

II– Motivation et intérêt pour le Territoire de l'Ouest

Le Territoire de l'Ouest a l'ambition de développer massivement les énergies renouvelables locales. La mise en place de plusieurs filières d'énergies renouvelables fortement créatrice d'emplois sera un pilier de l'économie locale, garantissant un prix de l'énergie compétitif et stable pour l'écosystème réunionnais.

Pour engager cette ambition, le Territoire de l'Ouest fédère les acteurs de l'Ouest dans sa démarche du Campus de l'Innovation tropicale et Insulaire CITI pour développer les modèles innovants, en matière de transition énergétique et écologique. Cette démarche unique du CITI sera incarnée dans

le futur Pôle Innovation Ouest (PIO) qui sera construit à l'horizon 2030 en lien avec l'ENSA-Réunion et les filières professionnelles.

Le Territoire de l'Ouest, s'est aussi engagé à développer un outil numérique péï, afin d'établir des stratégies énergie/carbone des opérations d'aménagement. Réalisé dans le cadre d'un contrat de Recherche avec l'institut EFFICACITY, ce projet place le Territoire de l'Ouest comme pionnier parmi les DROM.

Par ailleurs, le Territoire de l'Ouest mobilise des compétences pour des projets innovants, comme la géothermie de surface, ou encore l'autoconsommation collective pour produire de l'énergie verte.

Ainsi, l'intégration du Territoire de l'Ouest au sein de cette Commission constitue ainsi un atout réciproque :

1. Elle permet au SIDELEC de bénéficier de l'expertise d'un partenaire clé.
2. Elle offre au Territoire de l'Ouest un lieu d'échange privilégié pour enrichir ses propres orientations et celles de l'Écocité.

Il convient donc de procéder à la désignation de deux nouveaux représentants du Territoire de l'Ouest à la Commission consultative paritaire du Syndicat Intercommunal d'Electricité de La Réunion.

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, il est décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret. Cette décision sera prise préalablement aux opérations de désignation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 8 ABSTENTION(S), 2 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- DÉSIGNER M. Jean Claude ADOIS et Mme Marie Huguette VIDOT pour représenter le Territoire de l'Ouest au sein de la Commission Consultative Paritaire du SIDELEC RÉUNION.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président